

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



L'Institut Saint-Laurent a aujourd'hui totalement investi, depuis juillet 2020, son nouveau site, 123 montée de Choulans au centre du Campus Don Bosco Lyon, pour poursuivre son projet de développement d'une pédagogie andragogique à même d'accompagner, durant leurs parcours, les apprenants à la prise de conscience de l'articulation de l'ensemble de leurs savoirs et de la mobilisation de leurs compétences construites, pour en faire émerger de nouveaux savoirs face aux situations de travail toujours inédites.

Malgré une situation exponentielle et très inquiétante de perte d'attractivité des métiers du social, du médico-social et de l'éducation spécialisée, dont le point d'orgue se sera situé au milieu de la crise sanitaire, l'équipe de l'Institut, renouvelée pour moitié depuis son déménagement, se sera mobilisée, toujours plus chaque jour, pour accompagner les futurs professionnels dans leur formation et leur adaptation aux nouvelles exigences du secteur.

En 2021, l'Institut Saint-Laurent aura voulu particulièrement rappeler ses fondements, tout d'abord en abandonnant définitivement l'appellation acronymique ISL, pour redevenir **Institut Saint-Laurent**, puis en affirmant, dans un environnement en perpétuel mouvement où la profonde mutation sociétale conduit inexorablement à nombreuses pertes de sens, que les acteurs de l'éducation spécialisée, comme ses apprenants avaient pour mission première d'EDUQUER (plus qu'accompagner) les personnes vulnérables dans leurs besoins et leurs attentes, mais aussi et surtout, dans la socialisation et l'adaptation de la société.

C'est ainsi, dans cette perspective affichée, que l'Institut Saint-Laurent pense aujourd'hui toute son offre de formation : un espace propice à la découverte, au questionnement, à l'acquisition d'une professionnalité rigoureuse, précise autant qu'éthique, une formation singulière devant conduire à intégrer un certain nombre de règles inhérentes à toute institution, venant à la fois :

- promouvoir un réel « pouvoir vivre et agir ensemble »,
- garantir le respect de l'apprentissage de chacun,
- mais aussi cultiver une motivation affirmée et réfléchie à s'engager auprès de personnes en situation de handicap, de précarité, de difficultés sociales et éducatives.

EF,
Directeur de site

La composition du Conseil d'Administration

En fin d'année 2021, le Conseil d'Administration est composé de 15 membres, outre le Président d'honneur, provenant d'horizons divers. Le bureau a également été renouvelé.

- Monsieur Guy AVANZINI, Président d'honneur,
- Madame Véronique ESMILAIRE, Présidente
- Monsieur Jean-Marie PETITCLERC, Vice-Président,
- Monsieur Bernard DREVON, Trésorier,
- Madame Nicole MAILLARD, Trésorière Adjointe,
- Monsieur Eric MARIE, Secrétaire,
- Monsieur Bruno BASSET, administrateur,
- Monsieur Jacques BOUVET, administrateur,
- Monsieur Vincent CHARASSIN, administrateur,
- Sœur Bénédicte PITTI, administrateur
- Monsieur Thierry ESMILAIRE, administrateur,
- Monsieur André TARGE, administrateur,
- Monsieur François UBEDA, administrateur,
- Monsieur Olivier SIMON, administrateur,
- Monsieur Emmanuel RENNINGER, administrateur.

La vie de l'établissement

Ressources humaines

Une restructuration interne et des mutualisations de ressources qui se poursuivent :

- Poursuite du remplacement de JR, responsable pédagogique, en arrêt maladie depuis mai 2019 par CB, recrutée en CDD depuis février 2020,
- Arrivée de SC, comptable, en avril 2021 (salariée Don Bosco Lyon)
- Poursuite du contrat de SM aide documentaliste,
- Départ de CT et de RP, remplacés par JZ et SF,
- Nombreux arrêts maladies de l'assistante de pôle AES/ME titulaire.

Focale sur les effectifs

Au 31 décembre 2021, **19 collaborateurs permanents** (outre le personnel mis à disposition) composent l'effectif de l'INSTITUT SAINT-LAURENT pour 18 ETP dont :

- 6 Formateurs permanents,
- 6 Personnels administratifs,
- 1 Personnel logistique
- 1 Directeur général
- 1 Directeur de site
- 4 Cadres responsables.

Sur l'année 2021, 94 intervenants vacataires en CDD d'usage et 27 intervenants vacataires sur facturation sont intervenus auprès des différentes filières de formations, sur le pôle formation continue ou pour des actions de sélection et de jurys de certification.

Organigramme en annexe

Plan de développement des compétences (PDC 2021)

Impacté par la situation sanitaire

Intitulé	Salariés
Groupe d'analyse de la pratique	Equipe pédagogique
Formation Habilitation électrique	SC

La démarche qualité et le plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ)

Historiquement, l'Institut Saint-Laurent s'était engagé à évaluer ses pratiques sur une base: **Ethique – Qualité – Performance**. Le Label, assorti de préconisations, avait été attribué à l'INSTITUT SAINT-LAURENT en 2015.



L'Institut Saint-Laurent est référencé sur Datadock depuis le 19 juillet 2017, garantissant le respect des critères de qualité exigés par la Loi n°2014-288 du 5 mars 2014



Les exigences du référentiel élaboré et porté par le cabinet IDQS (Institut pour le Développement de la Qualité Sociale) se répartissaient en 9 domaines :

Le leadership et le développement de la vision.	« Quel est le système de gouvernance ? »
Le management des ressources humaines.	« Quel est le système de Valorisation des Rôles Professionnels ? »
La politique générale et la stratégie.	« Comment le projet est-il mis en œuvre ? Quelles sont les régulations internes ? »
Le management des autres ressources et partenariats.	« L'entité maîtrise-t-elle ses ressources, la sécurité ? Comment gère-t-elle ses partenariats ? »
Les processus.	« L'entité a-t-elle précisé qui fait quoi, où, quand, comment ? »
L'impact sur les ressources humaines.	« Quel est le climat social ? »
L'impact sur les usagers.	« Quel est le ressenti des usagers ? »
L'impact sur l'environnement social.	« Comment l'entité est-elle perçue par son environnement ? »
La performance globale.	« Comment l'entité et les parties prenantes s'assurent de la performance ? »

Depuis 2017, l'institut Saint-Laurent se conforme aux mentions CNIL dans l'ensemble des documents administratifs et pédagogiques concernés, dans le cadre de la loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, pour la protection des données personnelles. De la même manière, la base de données du Centre de Ressources Documentaires a été déclarée auprès de la CNIL.

L'Institut Saint-Laurent s'est engagé dès mars 2020 dans une nouvelle étape de sa démarche qualité.



A compter du 1^{er} janvier 2022, selon l'Article 6 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (mise en place d'une procédure de certifications des organismes de formation financés sur des fonds publics ou mutualisés), l'Institut Saint-Laurent, comme tous les organismes de formation financés par des fonds publics ou mutualisés de la formation professionnelle, devra être certifié sur la base de 7 critères et 32 indicateurs Qualité, définis par les Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences et n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.

- Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
- Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
- Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Le délai d'obtention de la certification a été repoussé au 1^{er} janvier 2022. L'audit s'est déroulé les 6, 7 et 8 juillet 2021. La certification Qualiopi a été obtenue pour la période du 12 juillet 2021 au 11 juillet 2024.

N° 2021/93539.1

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

INSTITUT SAINT LAURENT

N° de déclaration d'activité : 82690151669

pour les activités suivantes :
for the following activities:

RÉALISATION DE PRESTATIONS DE :
- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

sur le(s) site(s) suivant(s) :
on the following location(s):

123 MONTEE DE CHOULANS FR - 69005 LYON

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

- Le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-07-12

Jusqu'au
Until

2024-07-11

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probative value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.
The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified.
Accréditation COFRAC n° 5-0030, Certification de Produits et Services. Poursuivez disponible sur www.afnor.org.
COFRAC accreditation n° 5-0030, Products and Services Certification, Scope available on www.afnor.org.
AFNOR Certification est une marque déposée. AFNOR Certification is a registered trademark. CERTI F 10153 03/2020

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 15 187 000 € - 479 078 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION

**L'année 2021 a été marquée par l'aboutissement et la concrétisation du projet de Centre de Ressources mutualisé avec le Lycée Don Bosco Lyon :
le Co-Libri a ouvert ses portes en septembre 2021.**

En référence à la légende du colibri, qui se veut un appel à l'altruisme, la participation et la générosité, le nouveau Centre de Ressources et d'Information du Campus est un lieu de vie et d'échanges.

Situé au cœur du Campus Don Bosco Lyon, dans un espace agréable et lumineux de 250 m², il est le fruit d'un projet d'innovation collective dont la réflexion a commencé en 2017.

Véritable lieu de vie, d'échanges et d'expérimentation, il constitue un support essentiel aux apprentissages et contribue à la formation de chacun dans un esprit d'ouverture, de partage et de solidarité. Tels des colibris, les utilisateurs de cet espace deviennent acteurs de leur propre formation et prennent part à la formation de leurs pairs : conseils de lecture, échanges et partages d'information, retours d'expérience et co-working.

**Chacun prend part au collectif et participe, à sa petite échelle,
à la création de nouvelles ressources et la transmission de savoirs :**

- **Co-** pour co-création, co-formation, co-working, collaboratif, collectif.
- **Libri** (à livre ouvert) car le livre reste le support essentiel de l'écriture et de l'apprentissage, pour la diffusion et la conservation des savoirs.



De janvier à juillet 2021,

La responsable du CRD et la documentaliste ont assuré en parallèle :

- Le **suivi de l'aménagement du futur Centre de Ressources** (mobilier, signalétique, etc.).
- La **poursuite du travail de mutualisation** : re-cotation des ouvrages (classification Dewey), auto-formation au logiciel BCDI, création de nouveaux supports de communication communs (logo, plaquette, règlement intérieur, etc.), mise en place d'un système de réservation des espaces et du matériel informatique.
- La **participation à la démarche qualité** (indicateurs 23 à 25 sur les méthodes et outils de veille) dans le cadre de l'audit Qualiopi.
- La **continuité de l'accompagnement (à distance) des apprenants** dans leurs recherches et leurs écrits.
- L'**appui technique à l'utilisation de la plateforme pédagogique** et numérique Claroline Connect.

En 2021, la responsable du CRD et la documentaliste ont assuré **87h d'interventions** (en distanciel ou présentiel) auprès des apprenants : intégration, cours et TD sur les outils, les usages d'Internet, le plagiat, les normes bibliographiques, la recherche documentaire.

Enfin, une **newsletter bi-mensuelle** est envoyée aux 280 usagers. Elle offre une sélection d'actualités et de ressources en ligne (web documentaires, podcasts, ouvrages numériques, etc.).



Statistiques 2021 :

125 nouveaux ouvrages ont été acquis (pour un budget d'environ 2085€).

Les usagers ont en permanence accès à :

- ➔ **Une bibliothèque numérique** : Cairn offre l'accès à 1940 ouvrages et 130 revues en travail social
5749 documents ont été consultés en ligne
(4551 en 2020 et 4968 en 2019)
dont 2402 ouvrages et encyclopédies de poche,
et 3345 articles de revues et magazines



- ➔ **Un système de prêts et de réservations** :
759 prêts ont été effectués
(351 en 2020 et 979 prêts en 2019, dernière année « normale » de référence)
dont 130 prêts en Click n'Collect de janvier à juillet 2021
et 629 prêts de septembre à décembre 2021 (pendant les 4 mois d'ouverture)

Le pôle Sélection

Quel que soit le dispositif (formations initiales ou continues), l'accès aux formations diplômantes dispensées à l'Institut Saint-Laurent est strictement régi par :

- l'Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social,
- l'Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur,
- l'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

L'entrée sur pour la formation ES

Depuis janvier 2019, pour les formations postbac (ES), les candidats en FI ou apprentissage doivent s'inscrire sur la plateforme nationale , qu'ils soient futurs bacheliers ou étudiants en réorientation. L'évaluation porte sur le dossier, puis sur un entretien sur site.

Tout en garantissant le principe de mixité sociale, l'Institut Saint-Laurent privilégie, depuis son origine, une volonté de promotion sociale (ou plutôt professionnelle) en direction des publics ayant connu des parcours scolaires ou des expériences d'insertion professionnelle parfois complexes, et présentant un potentiel de compétences vers la fonction éducative. Dans cette visée, l'équipe pédagogique s'engage, après l'admission des candidats, à adapter la pédagogie à leurs besoins et potentiels.

L'examen de sélection, en dehors de l'épreuve de niveau, ne comporte pas de phase éliminatoire sur un critère de performance à l'écrit, pour les niveaux 5 et 4. Les épreuves écrites et orales sont destinées à évaluer un pronostic d'aptitudes vers le métier et la formation, permettant ainsi une ouverture à des profils hétérogènes de candidatures admissibles.

Dans une volonté de valoriser la poursuite des études post bac professionnel ou technologique de l'accompagnement, le service et l'aide à la personne, l'Institut Saint-Laurent fait le choix de retenir des places de sélection, notamment sur les niveaux 4, pour les bacheliers ASSP, SAPAT, SPVL et ST2S.

Le règlement intérieur de formations de l'Institut pose un cadre strict, propice à cet apprentissage, accommodation, et adaptation à la réalité professionnelle.

Depuis maintenant 7 ans, les intervenants de l'Institut (enseignants, formateurs) repèrent des manifestations comportementales et cognitives inédites de très nombreux nouveaux apprenants (posant la question des compétences psychosociales non acquises en amont du projet de formation) : absentéisme et retards importants, défiance ou mépris des règles et normes sociales, dédain des échéances formatives, irrespect des intervenants et de l'autorité réelle et symbolique, non remise en question, hyperconsommation, clientélisme et individualisme, rapport au temps immédiat, attention et concentration éparpillées, désengagement, désintérêt rapide à la formation (...), ce malgré souvent, de très bonnes appréciations et notes aux entretiens de sélections.

Ce constat, croisé avec d'autres établissements de formation de la région, a conduit l'Institut Saint-Laurent à adapter ses critères de sélection à cette problématique et à ses moyens d'accompagner les nouveaux apprenants admis, en prenant en compte, autant que faire se peut, leurs propres représentations, leurs propres caractéristiques, leurs propres types d'engagement, pédagogiques d'abord, mais aussi dans le rapport à l'autre, à la règle, et surtout à l'intervention sociale, dans un parcours de formation et dans un métier d'accompagnement, en équipe, des personnes les plus vulnérables.

L'Institut Saint-Laurent a alors mis l'accent depuis 2020, au niveau des entretiens de sélection (professionnel et psychologique), sur des points essentiels et rédhibitoires à une entrée en formation (qu'elle soit initiale ou continue). Ces critères incontournables doivent nécessairement être explorés lors de tous les entretiens d'admission. Il s'agit, en effet, aujourd'hui, non plus d'analyser uniquement les pré-requis pour entrer dans le métier, mais surtout d'examiner les compétences psychosociales et les capacités des candidats à entrer dans une formation demandant implication et respect des contraintes liées aux obligations de formation :

- positionnement étayé d'une projection dans un parcours de formation,
- positionnement face au respect à un règlement intérieur et un « institué »,
- positionnement face aux différents types de contraintes liées à la formation,
- positionnement face au respect des échéances - rendu d'écrits formatifs... - et des horaires,
- positionnement face au respect des lieux - propreté, rangement, matériel, éco-citoyenneté,
- positionnement face au respect des enseignants, formateurs responsables,
- positionnement face à l'évidence, la certitude, l'idée d'une formalité (pour les candidats SE),
- positionnement face au respect de la parole de l'autre, à la reconnaissance des différences de point de vue, de temporalité, d'expérience, de maturité,
- positionnement dans un travail collectif hétérogène, capacité à ne pas juger l'autre dans sa différence, capacité à se remettre en question au regard de la vie de promotion - compréhension du terme « promotion », projection dans une réalité de promotion.

Les réponses à ces critères, sous forme d'engagement du candidat, sont les seuls éléments d'aide à la décision d'admission. Etant énoncés dès le départ aux candidats (information transmise au début de chaque journée de sélection), ils sont ainsi exploités par l'Institut Saint-Laurent pendant le cursus de formation des candidats admis (en cas de trop grands écarts entre « le déclaratif » de leurs entretiens d'admission et la réalité de leur parcours de formation, ne remettant cependant, en aucun cas, en cause la possible sinuosité de leur transformation).

En ce qui concerne notamment les candidats « en situation d'emploi », l'Institut insiste sur le fait que la sélection à une entrée en formation n'est pas (ou plus) une formalité, mais bien une épreuve constituée de critères auquel ils devront nécessairement répondre.

La vie des filières de formation

Les priorités formatives à l'Institut Saint-Laurent

Au-delà de la technicité attendue par et pour chaque profession sociale et médico-sociale, l'aspect central de la relation avec la « personne/usager », implique que les formateurs de l'Institut Saint-Laurent accompagnent la réflexion des apprenants, sur leurs positionnements professionnels, déontologiques et éthiques. Cette réflexion doit être au cœur de leur professionnalité pour qu'ils considèrent la « personne accompagnée » à la fois comme :

- citoyen dont les droits et devoirs sont pris en compte tant par les professionnels que par la structure,
- co-producteur de la réponse apportée, le professionnel est attentif à la fois à ses difficultés, ses capacités, ses attentes et ses souhaits,
- être social dont les liens et appartenances doivent être considérées,
- sujet dont l'intimité et la singularité doivent être reconnues et respectées,
- utilisateur d'un service dont l'avis doit être recherché et pris en compte.

L'Institut Saint-Laurent doit s'engager :

- A accompagner les apprenants à s'approprier le fait que l'action de tout professionnel au travail social s'inscrit dans un cadre organisationnel découlant :

- de politiques sociales
- d'un projet associatif (de fondation ou de mutuelle) ou d'un dispositif de fonction public
- du projet institutionnel d'établissement
- du projet politique territorial

- A démontrer que ces projets ont pour fonction d'affirmer l'identité des structures et leur positionnement dans un champ territorial, de structurer les réponses à apporter, en précisant les objectifs, en organisant des conditions de mise en œuvre et en cherchant à garantir à la « personne/usager » concerne la qualité des moyens et réponses qui lui sont apportés.

Le parcours formatif que doit proposer l'Institut Saint-Laurent a pour vocation de préparer les apprenants à devenir de véritables acteurs de l'action sociale et médico-sociale avec une approche à la fois pluri professionnelle et pluridisciplinaire.

Ce parcours part du postulat que les compétences des professionnels du travail social sont irriguées par quatre dimensions déterminantes dont la combinaison structure et caractérise les métiers du social et du médico-social ainsi que la certification qui y est attachée :

La formation au sein de l'Institut Saint-Laurent doit faire une part conséquente, pour les apprenants quelle que soit leur filière formative, à l'appréhension, à la compréhension, à la réflexion sur les évolutions sociétales et économiques dont l'impact est essentiel sur les réponses professionnelles sociales et médico-sociales à apporter demain.

Le Projet d'écho-citoyenneté et/ou d'écho-responsabilité dans la formation de l'Institut Saint-Laurent.

Entre écologie/économie et citoyenneté et apprentissage : qu'apprendre et que faire concrètement pour soi, pour l'autre, pour son environnement ?

Que transmettre à l'autre ? Que laisser à l'autre ?

Depuis 2017, l'Institut Saint-Laurent a engagé un projet pédagogique s'appuyant sur l'échocitoyenneté/responsabilité des apprenants.

Ce projet est parti du constat suivant :

- Postures auto-centrées de certains apprenants, parfois éloignées des valeurs du travail social, de la solidarité, de l'entraide, du vivre ensemble...
- Prise en considération affaiblie, au fil du temps, de l'institué (le lieu et l'espace de formation mis à disposition des apprenants comprenant règles et savoir vivre ensemble), de son environnement matériel et social, dans une démarche de développement durable (que laisse-t-on aux promotions suivantes en termes de soins des lieux, et de valeurs ?)
- Prise en considération questionnant quant au respect des services d'entretien
- Thématique de formation inscrite dans le DEAES et à venir dans les futurs nouveaux référentiels des autres diplômes en réingénierie
- Perte de transmission des valeurs de l'Institut Saint-Laurent aux apprenants (respect des lieux, des règles de vivre ensemble, d'entraide, de solidarité, considération des différences, valorisation de l'échange de compétences...)

L'écho-citoyenneté est la prise en compte et le respect de son environnement matériel (lieux, espaces...) et social (environnement humain), incluant l'économie comprise, dans le contexte de ce travail, à la fois :

- dans la fonction interne à tout un chacun (je décide ou pas d'intervenir face à ce que je perçois d'un non respect de l'environnement matériel et social. Quelle est mon économie interne à intervenir ou pas ?) ;
- dans la dimension sociale et solidaire, valeur fondatrice du travail social, comme lien social d'engagement et d'entraide réciproques entre les personnes tenues au bien-être des tous.

L'éco-responsabilité face à son environnement matériel et social est, notamment en tant qu'adulte et en tant que futur travailleur social, le devoir moral de répondre et de se porter garant de ses actions ou de celles des autres. Le « citoyen » renvoie enfin, à la caractéristique qui réunit un groupe de personnes dans une même société, une même communauté.

Le projet d'écho-citoyenneté/éco-responsabilité de l'Institut Saint-Laurent est un travail concret de sensibilisation et d'expérimentation, à partir de l'inscription de chacun dans « l'institué » de l'établissement : à la fois respect, entretien du lieu de formation, dont personne n'est propriétaire [car tous sont de passage !] et n'existant que du fait de la formation ; valorisation et création d'espaces d'entraides et de solidarités entre apprenants, pour promouvoir un développement durable SOCIAL ; travail de conscientisation de toute personne en formation d'appartenir à un environnement (terre, territoire, lieu d'utilisation, d'emprunt, d'usage ou d'appartenance, mais aussi environnement social : famille, amis, collègues, pairs professionnels, usagers [...] ou tout simplement autres personnes autour de soi)...

garantissant son existence vitale, sociale, professionnelle (...) impliquant ainsi, pour chacun, des droits et des devoirs par rapport à cet environnement.

Le projet d'écho-citoyenneté et/ou d'éco-responsabilité dans la formation de l'Institut Saint-Laurent se traduit concrètement par la mise en place de séances d'une heure à chaque regroupement, basées sur une recherche du sens du développement durable dans l'intervention sociale, puis l'élaboration d'un projet de développement durable social sur le temps du cursus de formation.

La formation d'AES

AES (niveau 3 – anciennement V, Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 sur les niveaux de qualification des certifications professionnelles)

Le décret n°2016-74 du 29 janvier 2016 et l'Arrêté du 29 janvier 2016 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social fixent les conditions de ce nouveau diplôme qui réforme et remplace les diplômes d'AMP et d'AVS. La formation est organisée sur un socle commun et sur trois spécialités :

- Accompagnement de la vie à domicile.
- Accompagnement de la vie en structure collective.
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

L'Institut Saint-Laurent a accueilli sa première promotion d'AES en novembre 2016.

Comme les autres organismes de formation régionaux et nationaux, l'Institut Saint-Laurent rencontrent de très grandes difficultés à recruter des candidats pour ce métier, peu attractif, peu valorisé et peu promu, ce, malgré la mise en exergue ; par le rapport « Grand âge et autonomie » du 28 mars 2019 de Dominique LIBAUL, de la pénurie de personnels soignants et accompagnant sociaux au sein de très nombreux ESSMS.

Nouvelle réforme du DEAES

Le Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 et l'Arrêté du 30 août 2021 modifient les modalités d'organisation de la formation et de délivrance du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES) à compter du 1er septembre 2021.

Les trois spécialités du DEAES sont fusionnées en un parcours plus généraliste, désormais structuré en blocs de compétence, et plus complet de 1 407 heures avec notamment une formation aux gestes et soins d'urgence.

La nouvelle formation en blocs de compétence (théorique 546 h et pratique 840 heures + 21 h consacrées à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2) passe de 1344 h à 1407 h sur 10 à 24 mois :

- BC1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » (112 h),
- BC2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » (91 h),
- BC3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » (105 h),

Rapport d'activité 2021

- BC4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » (147 h),
- BC5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » (91 h).

En juin 2021, la promotion Frida KHALO (en situation d'emploi et apprentissage) termine sa formation sous l'Arrêté du 29 janvier 2016 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

En octobre 2021, la promotion Philippe CHAVAROCHE (en voie directe), termine sa formation sous l'Arrêté du 29 janvier 2016 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

En octobre 2021, la promotion Fanny ROUZEL (mélange voie directe et situation d'emploi, apprentissage) débute sa formation sous l'Arrêté du 30 août 2021 modifiant les modalités d'organisation de la formation et de délivrance du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (Nouvelle réforme).

L'évolution des effectifs des promotions AES

Effectif réel des apprenants				Effectif théorique	
Promotions :	2021	2020	Ecart 2020/2021	Capacité VD	Capacité SE
AES VD	17 7 Rouzel + 10 Chavaroche	24 (E. Zucman + 9 AES 2020-2021)	-7	24 places « structure collective » 24 places « domicile »	
AES SE	16 (7 Kahlo et 9 Rouzel)	17 8 AES 2020-2022 + 9 Promotion A Jollien)	-1		24 places (3 spécialités) 24 places (3 spécialités en apprentissage)
Total apprenants entrants AES	33	41	-8		

Les résultats aux examens DEAES

DEAS		
	DEAES Session 2020	DEAES Session 2021 (juin et octobre)
Candidats présentés :	26	15
Candidats admis :	24	15
Candidats en validation partielle :	2	0
Pourcentage de réussite :	92,31%	100%
Moyenne régionale :	92,13%	95,42%

La formation de Moniteurs Educateurs

ME (niveau 4 – anciennement IV Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 sur les niveaux de qualification des certifications professionnelles)

Depuis 5 ans, une semaine d'intégration a été expérimentée auprès des moniteurs éducateurs 1^{re} année (VD et SE), entrant en formation. Il s'agit durant une semaine de comprendre les enjeux relatifs à l'engagement en formation, et ce, en rendant acteurs les apprenants durant les différents TD qui leur sont proposés : l'entrée en formation, la notion de promotion, apprendre à apprendre, etc. Le point d'orgue, le dernier jour, est la restitution finale en grand groupe de leurs différentes réflexions, celle-ci s'effectuant sous forme de médiations, à partir d'un projet commun.

L'évolution des effectifs des promotions de ME

Effectif réel des apprenants				Effectif théorique	
Promotions :	2021	2020	Ecart 2020/2021	Capacité VD	Capacité SE
ME VD	46 (23 Mannoni 23 Lemay)	40 (23 ME 2020-2022 & 17 Promotion P. Freire)	+6	24 places (48 sur 2 ans)	
ME SE	76 (37 Cartry) & 39 Gaberan	71 (39 ME SE 2020-2022 & 32 Promotion F. DELIGNY)	+ 5		30 places en formation continue (60 places sur 2 ans) 24 places en apprentissage. (48 places sur 2 ans)
Modules complémentaires	3	0	+3		
Total apprenants entrants ME :	125	111	14		

Les résultats aux examens DEME

DEME		
	DEME Session 2020	DEME Session 2021
Candidats présentés :	67	50
Candidats admis :	63	42
Candidats en validation partielle :	4	8
Pourcentage de réussite :	94,03%	92%
Moyenne régionale :	93,71%	91,85%

La formation d'Educateurs Spécialisés

- ES (passage niveau 6 - anciennement II, Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 sur les niveaux de qualification des certifications professionnelles - Arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social selon la nomenclature des niveaux de formation).
- Accréditation de l'enseignement supérieur en 2019
- Convention avec l'Université LYON 2 en 2018
- Enseignement universitaire commun avec EJE Ocellia LYON
- Formation Grade LICENCE- Obtention LICENCE mention Sciences de l'éducation à l'issue de la formation

En septembre 2019, l'Institut Saint-Laurent a accueilli sa première promotion d'éducateur en voie directe (17 places financées par la région). Il peut également accueillir 24 places en formation continue et 24 places en apprentissage.

En septembre 2020, puis en septembre 2021 l'Institut Saint-Laurent accueilli sa seconde et sa troisième promotion d'éducateur.

L'évolution des effectifs des promotions ES

Effectif réel des apprenants				Effectif théorique	
Promotions :	2021	2020	Ecart 2020/2021	Capacité VD	Capacité SE et apprentis
ES 3 ans	83 27 De Failly (12VD+15SE) 23 Capul (11VD+12SE) 33 Lin (17 VD+16SE)	56 28 De Failly (13VD+15SE) 28 Capul (17VD+11SE)	+27	17 (51 sur 3 ans)	48 (144 sur 3 ans)
ES Passerelle	XXX	XXX	XXX		XXX
Modules complémentaires ES	0	0	-		
Total apprenants ES :	83	56	+27		

Les résultats des examens au DEES

PREMIERE SESSION D'EXAMEN REFORME 2018 en juin 2022

Les modules complémentaires AES, ME et ES

L'Institut Saint-Laurent propose un accompagnement individualisé aux apprenants qui n'ont pas validé l'ensemble des Domaines de Compétences de leur formation. Il s'agit pour le formateur, non seulement d'aborder avec le candidat ce qu'il a compris de cet échec partiel, mais de reprendre avec lui les attendus propres au Domaine de Compétences. Pour cela, sont utilisées les méthodologies construites par l'Institut Saint-Laurent et le référentiel de compétences. Les personnes concernées contractualisent avec l'Institut Saint-Laurent leur accompagnement personnalisé et s'engagent à le respecter. Il leur est demandé d'être en situation professionnelle ou en situation de stage pour une durée minimum de 280 heures. Ce soutien dans cette démarche de formation atypique est un réel tremplin vers une professionnalisation réussie si les personnes s'investissent réellement.

La vie du pôle de formation continue

Les formations professionnelles continues et les dispositifs d'Analyse Réflexive de la Pratique Professionnelle

Dispositifs impactés par la situation sanitaire

En 2021, le catalogue de Formation Continue de l'Institut Saint-Laurent présente 44 thématiques faisant l'objet d'une fiche dédiée de présentation pédagogique.

Une refonte des propositions du dispositif d'Analyse de Pratiques Professionnelles comme traditionnellement institué a permis d'aboutir à la présentation de 7 dispositifs d'APP différenciés. Ces derniers permettent la construction d'un travail d'ajustement au plus près des besoins spécifiques des ESSMS demandeurs d'APP.

Le pôle AUDIT CONSEIL

Le pôle audit conseil est coordonné par EF, Auditeur TIERCE PARTIE Action sociale et médico-sociale certifié en conformité à la norme NF EN ISO/CEI 17024 (Ecole Supérieure de Management de l'Ethique et de la Qualité dans les services humains – Institut pour la Développement de la Qualité Sociale –IDQS) 2015.

Le Décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux change les modalités d'évaluation externe des ESSMS du précédent Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Une programmation des évaluations définie et arrêtée au 1er octobre 2022 par les ATC (Autorités De Tarification et de Contrôle).

- Une remise des premiers résultats à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 30 juin 2023 pour les ESSMS autorisés en 2008 et 2009.
- Le rythme quinquennal des évaluations de la qualité des ESSMS.
- Le principe de programmation en lien avec le calendrier prévu par les CPOM.

- Pour les ESSMS autorisés (ou renouvelés) après le 31/12/2009, une évaluation réalisée entre le 1er juillet 2023 et le 31 décembre 2027, en fonction de la date d'autorisation et du CPOM.
- La prise en compte pour le renouvellement de l'autorisation des résultats des évaluations transmis au plus tard 2 ans avant la date de fin de l'autorisation.

Les premières programmations seront établies au plus tard en octobre 2022 par l'autorité compétente, pour la période allant du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Les réseaux et les partenariats

Les accompagnements VAE.

Etablissement fondateur, membre de l'A-VAE-TSS, l'INSTITUT SAINT-LAURENT contribue activement à sa mission par la réalisation de prestations d'accompagnements de candidats, de conception de l'ingénierie sur l'ensemble des diplômes du travail social et d'animations de formations pour les accompagnateurs VAE.



Le Groupement de Partenaires Régionaux Auvergne Rhône-Alpes et le Groupement URAFORIS pour la Professionnalisation dans le cadre des subventions annuelles de la DRDJSCS pour la promotion des sites qualifiants et de l'alternance intégrative

L'Institut Saint-Laurent est membre fondateur et pilote du Groupement de Partenaires Régionaux pour la formation tutorale depuis 2006 et du Groupement URAFORIS pour la Professionnalisation depuis 2018 :

- *labellisé par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Branche Sanitaire et Sociale pour les formations tutorales*
- *labellisé par la DRJSCS RA pour la formation de référents professionnels et l'accompagnement à la promotion des Sites Qualifiants*

Ayant la responsabilité et la coordination pédagogique et administrative du Groupement, l'INSTITUT SAINT-LAURENT a participé à la mise en œuvre de la formation de tuteurs référents entre 2006 et 2009, puis de la formation modularisée des tuteurs de proximité et référents de Site qualifiant (plus de 3600 tuteurs ou référents professionnels formés en RA depuis 2006 – plus 45 sites qualifiants accompagnés).

	Groupement de Partenaires Régionaux		
Prestations total du Groupement:	2021	2020	Ecart 2020/2021
Formations Tuteurs de proximité et de référent site qualifiant en intra et en OF 	342 apprenants	144	+198
Formation Référent professionnel et actions URAFORIS 	148 apprenants	168	-20
Total des prestations Groupement :	490	312	+178

Les liens avec le milieu professionnel et l'alternance intégrative au cœur de la formation professionnelle à l'Institut Saint-Laurent



Prospective 2022

- Développement de l'organisation du campus
- Reprise de la poursuite du développement des systèmes d'information
- Poursuite du plan de communication de l'Institut et du Campus (réflexions sur des TD et créations de capsules de promotion des métiers peu attractifs)
- Développement pédagogique du numérique en formation
- Intégration de réseaux universitaires (création d'action de formation, DU, titres)
- Préparation de l'évaluation du projet d'établissement 2018 -2022 pour engager l'écriture du futur projet 2022-2026 (axe 1 : préparation à la qualification : les formations initiales - axe 2 : la formation continue - axe 3 : animation du milieu professionnel, et recherche - les actions mutualisées – la pédagogie andragogique - l'implantation territoriale et dimension européenne)
- Mise en place et suivi du nouveau système qualité suite à la certification QUALIOP1
- Création d'un pôle développement, formations continue intra-inter, perspectives, coordination Campus au sein du pôle formation continue
- Réorganisation et renforcement du pôle Audit Conseil – évaluation
- Ouverture formation DECESF
- Nouvelles prises de contact avec le Gouvernement calédonien.
- Réflexion pédagogique sur la place et l'investissement des apprenants dans l'institut et dans le campus
- Intégration SOCIOGRAPHE et publication étude sur les sélections ES et ME,
- Travail sur la construction d'un nouveau bâtiment : conception et plan de financement.

Réseaux et partenaires

